



Note d'information : fonctionnement des accueils de loisirs-espace jeunes à compter du 13 janvier

A l'attention des familles dont les enfants et jeunes fréquentent les accueils de loisirs et Espace Jeunes municipaux.

Objet : Mise en œuvre du protocole sanitaire à partir du 13 janvier.

L'organisation proposée pourra être revue en fonction de l'évolution des directives fixées par l'Etat. Elle prend en compte les recommandations sanitaires du 17 décembre, notamment :

- Le port du masque pour les enfants à partir de 6 ans. **Il appartient aux parents de fournir les masques à leurs enfants (pour la journée : 1 à 2 masques de rechange doivent être prévus dans un sachet plastique avec le nom de l'enfant)**
- Le respect strict des gestes barrière et de distanciation dans l'organisation de l'accueil et des activités, dans la mesure du possible entre les enfants puis entre les groupes.
- L'accès aux bâtiments par les accompagnateurs, limité au strict nécessaire.
- Le non brassage des groupes renforcé.
- L'aération des locaux plusieurs fois par jour, l'entretien des locaux et matériel renforcé.

1. Responsabilité des parents :

Conformément au protocole sanitaire, les parents ont la responsabilité :

- De leur rôle actif dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs jetables, de masques pour les enfants à partir du CP ...).
- De la surveillance de l'apparition de symptôme chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 37.8°).
- De ne pas pénétrer dans l'enceinte de l'établissement sans masque ni désinfection des mains
- De respecter les accès liés au groupe de leur enfant
- De respecter un mètre de distanciation entre chaque parent
- De respecter les horaires communiqués
- De la bonne lecture du document et l'acceptation du protocole.

2. Accueil de loisirs : sites d'accueil selon les groupes et niveaux scolaires :

	Site d'accueil	Entrées/accès	Site restauration
PS-MS scolarisés au Centaure	Centaure	Jardin garderie	Centaure
PS-MS scolarisés à Sainte Croix	Centaure	Grand portail cour puis entrée bâtiment salle 10	
GS scolarisés au Centaure	Croc Loisirs	Petit portail	
GS scolarisés à Sainte Croix	Croc Loisirs	Grand portail	
CP-CE1-CE2 scolarisés à La Pince Guerrière	Paul Féval	Accueil périscolaire Paul Féval	Restaurant municipal
CP-CE1-CE2 scolarisés à Sainte Croix	La Pince Guerrière	Grand portail parking cour du bas	
CM1-CM2 scolarisés à la Pince Guerrière	La Fabrik	Entrée la Fabrik	
CM1-CM2 scolarisés à Sainte Croix	Salle annexe Orangerie	Parking salle des polkas	

3. Restauration :

Centaure : L'accès des groupes s'effectue par des entrées différenciées selon les niveaux. Les enfants sont répartis dans le restaurant par groupe niveau avec un mètre de séparation entre chaque groupe

Restaurant scolaire : chaque groupe déjeune dans une salle dédiée pour le groupe uniquement.

Une désinfection des tables et chaises est réalisée après le service.

4. Inscriptions :

Les inscriptions doivent être effectuées sur le portail familles **sur les structures habituelles**.

En cas de difficulté ou pour toute question, merci de vous adresser à Madame RACAPE, service périscolaire : periscolaire@ville-chateaugiron.fr

Les réservations prévues pour les 6èmes et 5èmes à la Fabrik seront annulées par nos services pour chaque mercredi, et la facturation annulée.

5. L'Espace Jeunes le Bis

	Horaires	Site d'accueil
Collégiens scolarisés au Collège Sainte Croix	13h00-14h30	Le Bis
Collégiens scolarisés à Ségalen.	15h00-16h30	
Lycéens	17h00-18h30	

Attention, l'accueil n'est possible que sur inscription.

Les inscriptions sont à réaliser par mail à espacejeunes@ville-chateaugiron.fr

ou par sms : 07 72 00 68 95.

La souscription à l'adhésion est obligatoire.